

**COMMUNE DE CHEFFES**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 17 octobre 2012**

Sont présents : ANCELLE Christian, BLONDET Jacques, LE BERRE Jean, LE SOLLIEC Stéphane, DE RESSEGUIER Blandine, DUBUJET Catherine, DUTRUEL Marc, FEDERKEIL Françoise, HARROUET Philippe, LANDELLE Claudie, RICHER Dominique et TREMBLAYS Régis.

Sont absents et excusés : CHOISY Germain et TROST Annette

Pouvoir : TROST Annette à DE RESSEGUIER Blandine

Date de la convocation : 10 octobre 2012  
Nombre de conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 12  
Conseillers votants : 13  
Secrétaire de séance : FEDERKEIL François  
Date de publication : 20 octobre 2012  
Heure début de réunion : 20h15

\*\*\*\*\*

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal.

**1 – PERSONNEL : Augmentation du temps de travail d'un agent titulaire Ircantec - Reçu en préfecture le 20 octobre 2012**

---

Monsieur le Maire explique que, suite à l'augmentation des charges d'une des ATSEM, il convient d'augmenter le temps hebdomadaire de travail de celle-ci.

L'agent a besoin d'un quart d'heure par jour de classe pour effectuer les lessives nécessaires à la commune (torchons pour les femmes de ménage, blouses des agents employés à la cantine ou des agents effectuant le ménage, serviettes pour les enfants pendant le temps scolaire ainsi que toutes les lessives nécessaires au bon fonctionnement de l'école publique).

L'agent actuellement en place a un temps de travail hebdomadaire de 22.45/35<sup>ème</sup>. Monsieur le Maire propose d'augmenter à hauteur de 23.16/35<sup>ème</sup>.

Avant de mettre en place le nouveau contrat, sous réserve de l'accord de la collectivité, le conseil doit saisir le CTP (Comité Technique Paritaire).

**Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, donne son accord et charge Monsieur le Maire de signer tous documents intervenant à cet effet.**

**2 – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE : 9 Rue du 11 Novembre** - Reçu en préfecture le 20 octobre 2012

---

Monsieur le Maire explique avoir reçu en rendez vous Monsieur BOURON Yannick, Photographe de métier, qui propose d'occuper le local commercial, ex Viveco, situé 9 Rue du 11 Novembre à Cheffes, jusqu'à la démolition de ce bâtiment.

Monsieur le Maire propose d'accepter sa requête et d'établir une convention d'occupation précaire à raison de 400 € TTC par mois.

**Le conseil municipal, après délibération, à 10 voix pour et 1 contre, donne son accord et charge Monsieur le Maire de signer tous documents intervenant à cet effet.**

*Arrivée de Claudie LANDELLE*

**3 – VOIRIE 2013-** Reçu en préfecture le 20 octobre 2012

---

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques BLONDET.

Celui-ci explique qu'il convient de définir les tranches fermes et conditionnelles des travaux de voirie 2013.

**Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, émet son avis selon le tableau suivant, et précise :**

- **Au niveau de la tranche conditionnelle (1) qu'il conviendra d'une part de redéfinir l'emplacement exact concernant le Chemin des Champs et d'autre part d'attendre le résultat des options,**
- **Au niveau de la tranche conditionnelle (2) qu'il conviendra de revoir l'étude globale ainsi que le plan précis de tous ces nouveaux aménagements.**

lieu	montant HT
rue des Couasmes (N° 1 et 26)	174,00
rue des Varennes (N° 5)	490,00
rue du Port (N° 4)	2430,00
rue du Port (N° 11)	630,00
rue Bleue (pose caniveau)	1076,00
rond point Croix Blanche	1370,00
terrains de pétanque près multisports	1870,00
<b>TRANCHE FERME</b>	<b>8040,00</b>

Mairie  
**CHEFFES**

-----  
 Maine et Loire

carrefour route de Soulaire/la Chaussée : option 1 = tout le linéaire	3359,00	
carrefour route de Soulaire/la Chaussée : option 2 = patte d'oie		1800,00
carrefour route de Soulaire/la Crosnerie : option 1 = tout le linéaire	8405,00	
carrefour route de Soulaire/la Crosnerie : option 2 = patte d'oie		2700,00
chemin des champs / stationnement près Port : option 1 pierre + goudron	6310,00	
chemin des champs / stationnement près Port) : option 2 grave alluvionnaire		6151,00
<b>TRANCHE CONDITIONNELLE (1)</b>	<b>18074,00</b>	<b>10651,00</b>

place de l'église : aménagement zone arrêt bus	12590,00	
place église : création parterre côté café	2440,00	
place église : création parterre côté nouvel arrêt bus	1250,00	
place église : création parterres autour arbres	9225,00	
place mairie : réaménagement devant porche	945,00	
<b>TRANCHE CONDITIONNELLE (2)</b>	<b>26450,00</b>	

<b>TOTAL estimations CCLS</b>	<b>52564,00</b>	<b>45141,00</b>
-------------------------------	-----------------	-----------------

**4 – LOGO CHEFFES** - Reçu en préfecture le 20 octobre 2012

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques BLONDET.

Jacques BLONDET expose les propositions suivantes de logo pour la commune de Cheffes :



Monsieur le Maire fait un tour de table pour connaître l'opinion de chaque membre présent.

**Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :**

- **de conserver le logo présenté en haut à gauche pour les affiches, le tourisme etc,**

- **de solliciter du graphiste une application plus claire, et de choisir celui est à l'inverse du premier logo proposé au niveau des coloris, pour les documents papiers de la commune**

---

#### **5 – ABRIBUS** - Reçu en préfecture le 20 octobre 2012

---

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques BLONDET.

Jacques BLONDET propose l'achat et la pose d'un abribus au niveau de la Place de l'Eglise, afin de sécuriser l'endroit pour les personnes attendant le car.

**Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, donne son accord de principe et demande à la commission de réfléchir sur le style d'abribus (en fonction du réaménagement proposé de la Place de l'Eglise) et de proposer des tarifs.**

*Arrivée de Stéphane LE SOLLIEC*

---

#### **6 – FLEURISSEMENT** - Reçu en préfecture le 20 octobre 2012

---

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques BLONDET.

Jacques BLONDET expose le travail fait par une employée communale concernant le fleurissement sur Cheffes et l'avancée des réflexions sur le fleurissement dans le cadre de Villes et Villages Remarquables de l'Anjou

---

#### **7 – PERSONNEL : Participation de l'employeur sur la mutuelle santé, le maintien de salaire et/ou la garantie décès** - Reçu en préfecture le 20 octobre 2012

---

Monsieur le Maire rappelle que, depuis peu, il est possible que l'employeur participe à la mutuelle santé, au maintien de salaire et/ou à la garantie décès de ces agents.

Deux possibilités s'offrent à l'employeur :

- Un contrat groupe auquel les agents adhèrent ou non,
- Une labellisation c'est-à-dire que l'agent doit adhérer à une mutuelle labellisée afin d'obtenir la participation de l'employeur.

La participation de l'employeur est possible à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Le conseil municipal, dans sa séance du 28 mars dernier a demandé à avoir plus de renseignements notamment le souhait de connaître les mutuelles des agents et recueillir leurs avis.

6 agents ont répondu à l'enquête (4 ne l'ont pas fait il s'avère que pour deux personnes, le manque de temps explique le manque de réponse).

Tous sont favorables à une aide de l'employeur sur la mutuelle santé. Le maintien salaire et la garantie décès viennent en 2<sup>nd</sup> et 3<sup>ème</sup>, voire n'apparaissent pas dans les désirs des agents. Il y a demande spécifique de 2 des 6 agents pour avoir une bonne mutuelle concernant les remboursements des frais optiques et frais dentaires. Les autres agents n'ont pas émis d'avis.

Vu le peu d'employés, il est préférable d'opter pour une labellisation. Le contrat groupe coûterait trop cher à la commune (marché public).

Monsieur le Maire propose donc que l'employeur participe à la mutuelle santé des agents.

**Le conseil municipal, après délibération, à 6 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions, donne son accord.**

Monsieur le Maire, suite à cette première décision, propose de participer à raison de 5 à 10 € par agent et par mois.

**Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'octroyer 5 € par mois et par agent pour la mutuelle santé (dans un groupe labellisé) et charge Monsieur le Maire de signer tous documents intervenant à cet effet.**

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance. Il est 23h15.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Prochaine réunion le 28 novembre 2012.

A CHEFFES, le 20 octobre 2012  
Christian ANCELLE  
Maire